

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole maternelle publique « Danielle
Casanova »
Coursan (11)**

Note de Première Phase (NPP)

Novembre 2010 – N° 0110248K_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole maternelle publique « Danielle
Casanova »
Coursan (11)

Note de Première Phase (NPP)

Novembre 2010 – N° 0110248K_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Gaylord GUINTRANGE	Ingénieur de projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit **l'action 19 du 2ème Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (*Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service*). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite du site

L'établissement (ETS) objet de ce présent rapport est l'école maternelle Danielle Casanova (ETS n° 0110248K), située 18 rue des Mailheuls à Coursan, dans le département de l'Aude (11).

L'ETS accueille environ 70 enfants âgés de 2 à 5 ans. L'école est composée d'un unique bâtiment de plain-pied, sans niveau de sous-sol ni vide sanitaire. La superficie approximative de l'établissement est de 1700 m² dont environ 750 m² de bâti. L'aménagement extérieur accessible aux enfants est principalement une cour de récréation entièrement recouverte d'enrobé. Un espace vert hors cour de récréation est également présent au niveau de l'entrée principale de l'ETS. Aucun jardin pédagogique n'est présent sur le site.

Lors de la visite, aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été relevé.

Résultats de l'étude historique et documentaire

L'élément qui a motivé l'intégration de cet établissement à la démarche de diagnostic est sa contiguïté avec un ancien dépôt de liquide inflammable (stockage aérien de fioul de 40 m³) répertorié dans la base de données BASIAS (site n° LRO1101396) et déclaré de 1968 à 1972.

L'étude historique réalisée a mis en évidence que :

- l'ETS a été construit entre 1963 et 1976 (configuration identique à celle d'aujourd'hui). Auparavant, la parcelle était occupée par un champ,
- l'unique activité potentiellement polluante identifiée aux alentours de l'ETS est l'ancienne cuve à fioul aérienne de 40 m³ du site BASIAS LRO01101396, recensée entre 1968 et 1972. L'emplacement exact de cette cuve a été déduit de la photographie aérienne de 1968 (absence de plan historique). La cuve aérienne a été implantée dans la zone au Nord du bâtiment de l'ETS (en partie superposée à l'ETS).

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

La nappe présente au droit de l'ETS est de type alluvionnaire, et est située à environ 5 m sous la surface du sol. Le sens global d'écoulement des eaux souterraines au droit de l'ETS est orienté vers le nord-nord-est.

La localisation potentielle du site BASIAS est donc située en aval hydraulique des bâtiments de l'ETS.

Influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école maternelle sans jardin pédagogique, trois scénarios d'exposition sont à considérer.

Un scenario d'exposition potentielle a été retenu :

- L'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

L'ancienne activité BASIAS (dépôt de liquide inflammable) a fait appel à l'utilisation de substances volatiles. Ainsi, une migration de ces composés via les gaz du sol et/ou les eaux souterraines au droit de l'ETS est possible. Les potentialités d'exposition par cette voie sont donc retenues.

Les deux autres scenarios d'exposition ne sont pas retenus :

- L'ingestion de sols par les enfants :

Les transferts par retombées atmosphériques d'émissions industrielles n'ont pas été retenus car les activités recensées autour de l'école maternelle (stockage de fioul) ne sont pas reconnues pour être génératrices d'émissions atmosphériques. Ainsi, l'ingestion de sols superficiels (portée main bouche) n'est pas retenue.

- L'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise de l'ancienne cuve aérienne (au Nord du bâtiment de l'ETS), la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Ainsi, il existe des potentialités d'exposition des populations fréquentant l'établissement par inhalation de composés volatils.

Nous proposons donc que l'école maternelle Danielle Casanova (ETS 0110248K) fasse l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne la qualité de l'air du sol avec deux prélèvements sous la dalle du bâtiment de plain-pied.

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecole maternelle publique Danielle Casanova – Pyrénées-Orientales, Département de l'Aude, Coursan (11)
Note de Première Phase (NPP) N° 0110248K_RNPP

Cet avis concerne la configuration actuelle de l’Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».